

Joseph Milo, s'est rendu au greffe criminel de la cour d'appel et s'est, comme partie civile, constitué dans l'affaire et pourvu en cassation contre le non-lieu rendu hier par la chambre des mises en accusation dans l'affaire de faux et usage de faux Esterhazy.

Un dreyfusard récompensé

Le Gaulois apprend que M. Buisson, loin d'être l'objet d'une mesure disciplinaire à cause du discours dreyfusard qu'il a prononcé aux obsèques de M. Pécaut, vient au contraire d'être spécialement délégué par le ministre de l'instruction publique pour présider dimanche, à Montfort-l'Amaury, la distribution des prix aux élèves des écoles communales du canton.

Christian Esterhazy

Paris. — La Liberté publie la dépêche suivante : Castres (Gironde), 13 août, 10 h. 20 matin.

Je viens de télégraphier au procureur général et président Cazes. Je proteste contre communication au Temps sur mon départ et sur mes recherches pour me trouver. Mon unique domicile est Beaufort, personne ne peut l'ignorer et mon avocat l'a encore dit mercredi au procureur de la République.

Je ne comprends pas qu'on ne me cherche pas avec pareille information et proteste énergiquement.

Christian ESTERHAZY.

CONFLIT FRANCO-SIAMOIS

Londres. — Le correspondant du Daily Mail à Paris a eu connaissance d'une lettre venant de Bangkok, qui indique que les difficultés entre le gouvernement siamois et les autorités françaises sont telles que les événements peuvent se précipiter d'un moment à l'autre.

Les Fêtes du Havre

Le Havre. — Les musiciens de la garde républicaine sont arrivés à midi et demie. Ils ont été reçus à la gare par le comité des fêtes et des délégués des sociétés musicales havraises, le chef de musique du 129^e d'infanterie et plusieurs musiciens de la musique des équipages de la flotte. Lors que le train est entré en gare la musique de la douane a joué un pas redoublé.

Après l'échange de souhaits de bienvenue les musiciens de la garde républicaine se sont rendus à bord du Labrador, où ils seront logés pendant la durée de leur séjour.

LA GUERRE

HISPANO-AMÉRICAINE

LES DERNIERS FAITS D'ARMES

New-York. — De Washington au Herald :

Le département de la marine a reçu une dépêche hier, annonçant que les forces navales envoyées par l'amiral Sampson sont entrées dans le port de Manzanillo.

Les Américains ont demandé la reddition de la ville. Le commandant espagnol a refusé de se rendre. Un engagement aurait suivi. On croit que les Américains sont victorieux.

Le combat a commencé le 23, avant la signature du protocole de paix.

LA LEVÉE DU BLOCUS

Washington. — On n'a pas publié les instructions envoyées à l'amiral Dewey mais on sait qu'il a reçu l'ordre de lever le blocus de Manille.

Par suite des ordres envoyés à l'amiral Sampson et au commodore Dewey, ceux-ci détacheront chacun en avant quelques navires sur les côtes de Cuba afin de notifier à l'escadre américaine que le blocus est levé.

L'amiral Sampson a reçu l'ordre de placer les monitors en sûreté dans les ports de Porto-Rico.

La dépêche suivante du général Shafter a été reçue, hier soir, à onze heures :

« Reçu message relatif aux négociations de paix. Notifierai demain par courrier aux Espagnols à Holguin à Manzanillo et à Cienfuegos par dépêche. Essaierai aussi de faire connaître nouvelle à la Havane et à toutes forces américaines que pourrai joindre. »

On n'a reçu aucune réponse du général Miles. Il est impossible de communiquer avec lui. La censure sera virtuellement abolie aujourd'hui ou samedi.

RAPATRIEMENTS

Santiago. — En raison du manque de charbon, l'embarquement des troupes espagnoles à bord de l'Isola de Luzon a été remis à dimanche.

Un tarif a été appliqué pour la vente au détail. Des amendes seront infligées aux contrevenants.

REMERCIEMENTS DE M. MAC KINLEY

Washington. — Après la signature du protocole, M. Mac Kinley a chargé l'ambassadeur de France de remercier le gouvernement de la République d'avoir prêté aux Etats-Unis et à l'Espagne ses bons offices pour faciliter le rapprochement et mettre fin à la guerre.

Il a ajouté qu'il était heureux que les négociations de paix définitives fussent conduites à Paris.

REMERCIEMENTS DE L'ESPAGNE

Madrid. — Le ministre d'Etat a chargé l'ambassadeur de France de soumettre au gouvernement républicain l'expression des remerciements du gouvernement espagnol pour les bons offices qu'il a prêtés à l'Espagne et qui ont abouti aussitôt que possible à la signature du protocole.

LA PRESSE ESPAGNOLE

Madrid. — La presse accueille la signature du protocole avec faveur et dit qu'enfin on a mis un terme à des hostilités sans but. On attendait tellement ce dénouement pacifique que l'effet en avait été escompté tant dans les cercles politiques que dans les cercles financiers.

Les organes chauvins et antigouvernementaux montrent une visible mauvaise humeur, parce que le protocole fournit au cabinet le prétexte de renvoyer la convocation des Cortès fort tard en automne. Il est facile de voir que l'opposition veut tirer parti des opinions contradictoires existant en Espagne sur la solution de la question des Philippines. Il existe une répugnance générale à admettre après la paix définitive le contrôle et l'intervention de l'étranger dans les colonies que l'Espagne conservera.

Dans le monde officiel, on est très reconnaissant au gouvernement français de ses bons offices dans les négociations dont le souvenir, dit-on, servira à rendre plus étroites les relations de toutes sortes entre les deux pays, ayant tant d'intérêts communs.

Madrid. — Le Liberal publie de gros commentaires et en gros caractères les extraits suivants de la constitution et du code :

Constitution de 1876 — Art. 55 : Le roi est contraint d'obtenir l'autorisation par loi spéciale pour aliéner, céder ou louer quelque partie que ce soit du territoire espagnol.

Code pénal. — Art. 142 : Seront condamnés à l'emprisonnement perpétuel les ministres qui enfreindront l'article 55 de la Constitution en contrevenant aux décrets autorisant l'aliénation, la cession ou la location de quelque partie que ce soit du territoire espagnol.

Madrid. — Le Liberal dit que la situation des troupes est bien grave. Il espère que la commission mixte chargée de la résoudre accordera à l'Espagne la souveraineté sur presque tout l'archipel, mais l'Espagne perdra plus qu'elle ne gagnera si les insurgés d'Aguinardo ne font pas leur soumission.

L'Impartial insiste pour démontrer que le droit du gouvernement est de réunir les Chambres.

Le Tempo conseille au gouvernement la plus grande célérité dans les négociations de paix.

L'AMIRAL CERVERA

Washington. — L'amiral Cervera et

quelques membres de son état-major ont quitté hier Annapolis avec l'autorisation du gouvernement américain afin d'aller visiter les prisonniers espagnols de Portsmouth et de Valeja.

L'INCIDENT DE L'OLINDE-RODRIGUEZ

Paris. — La Compagnie transatlantique communique la dépêche suivante qu'elle vient de recevoir de son agent à New-York :

New-York.

Le jury a décidé de retenir l'Olinde-Rodriguez pour plus amples preuves. Il déposera sa décision écrite lundi et si le gouvernement ne lui a pas fourni des preuves plus positives tous les papiers du paquebot étant réguliers, le juge trouve qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour retenir l'Olinde-Rodriguez.

Le signataire de la dépêche ajoute qu'il verra M. Jones demain. M. Jones est l'avocat à New-York de la Compagnie transatlantique.

LE MOUVEMENT INSURRECTIONNEL

Madrid. — Voici les derniers renseignements obtenus sur la marche de la bande insurrectionnelle qui a fait son apparition près de Castellon. A Sattarella, le chef de la bande, un nommé Lopez, a pris pour ses 60 hommes toutes les provisions nécessaires, des espadrilles et une somme de 800 francs. Les insurgés étaient armés de Remington et de Mauser.

Lopez, avant de quitter le village, fit acclamer la République par les habitants, et se dirigea du côté des montagnes. A San-Pablo, qui est le rendez-vous des familles riches de Valence, il força le curé d'une petite église à lui servir de guide. Les troupes envoyées à la poursuite de la bande n'ont pu encore l'atteindre.

Plusieurs personnes prétendent avoir reconnu les agitateurs républicains qui jouèrent un certain rôle du temps de Ruiz Zorilla.

Les Cadets de Gascogne

Carcassonne. — Continuant son intéressante excursion, la caravane des Cadets de Gascogne est arrivée ici hier soir à 10 heures.

Malgré la fatigue des précédentes journées et la chaleur qui était accablante, tous étaient de charmant humeur.

Leur rentrée dans la ville a été littéralement triomphale. C'est au milieu des acclamations des Carcassonnais que leurs voitures précédées des musiques militaires des 15^e et 5^e de ligne, jouant la retraite à travers les boulevards et les rues superbement illuminées.

A la mairie, le maire entouré du premier adjoint, des membres du conseil et du commandant de la 16^e brigade souhaite la bienvenue aux « Cadets ». Individuellement, MM. Leygues et Roujon l'ont remercié en termes fort applaudis.

Puis un vin d'honneur a été servi, tandis que la musique municipale donnait un concert dans la cour de la mairie.

Ce matin, les Cadets ont assisté à l'inauguration du buste du peintre Gammelin, de Carcassonne, offert par Falguière au musée de la ville.

A cette occasion, M. Roujon, dans une allocution, a retracé la vie et la carrière du peintre, et a remis, au nom du ministre de l'instruction publique, plusieurs décorations. Cet après-midi a lieu la visite de la Cité.

EN CHINE

Traité sino-russe

Le correspondant du Daily Mail à Shanghai annonce que les termes du traité secret, signé entre la Russie et la Chine, sont enfin connus.

Il démontre que c'est une alliance offensive entre les deux pays contre l'Angleterre. La Chine s'engage à accepter l'influence de la Russie dans toutes ses affaires intérieures et commerciales et la Russie donnera son concours à la Chine pour résister à la politique des portes ouvertes.

La Russie aidera la Chine avec ses ressources financières pour son développement intérieur et la Chine s'engage à donner à la Russie des tarifs de faveur dans certaines zones.

Les chemins de fer construits dans l'intérêt commun des deux pays seront

placés sous le contrôle effectif de la Russie.

Edit impérial sur la société franco-belge

Pékin. — L'empereur vient de ratifier par un édit les contrats signés le 18 juin, pour la construction et l'exploitation du chemin de fer de Pékin à Lang-Kéou.

Les contrats qui n'ont trait qu'à des questions d'ordre financier et industriel, prévoient l'émission en France et en Belgique d'un emprunt de 120 millions et les fournitures par des industriels belges et français du matériel nécessaire à la construction et à l'exploitation de la ligne en tant que ce matériel devra provenir de l'étranger. L'exploitation de la ligne, construite exclusivement avec des capitaux français et belges, est placée sous le contrôle d'une société franco-belge.

Les difficultés auxquelles donnerait lieu l'exécution du contrat du 18 juin, seront soumises à une commission arbitrale, dont le ministre de Belgique à Pékin fera partie et à laquelle s'adjoindra, s'il est nécessaire, le ministre de France en Chine. Aucune autre intervention n'est prévue ou à prévoir dans les arbitrages.

La conclusion de cette importante affaire en dehors de toute amorce pensée politique, et malgré les objections inattendues qui lui ont été faites de différents côtés, est très bien vue par les Européens de toutes les nationalités, qui y voient un signe de la volonté de l'empereur de doter son pays des moyens de développement que fournit la civilisation occidentale.

Ironie de la presse russe

Les Novosti, le Nouveau Temps et les autres journaux rendent un sympathique hommage à l'esprit pacifique manifesté par lord Salisbury dans le conflit anglo russe relatif à la question des chemins de fer chinois reflétant les dispositions conciliantes de tous les milieux de la nation russe.

Les journaux voient dans cette attitude du premier ministre anglais la garantie heureuse et efficace que les difficultés pendants finiront par s'aplanir à la satisfaction de l'immense majorité du public russe et anglais dont certains agitateurs chauvins britanniques ne réussissent pas, il faut l'espérer, à ébranler les sentiments sincèrement pacifiques.

EN ALGERIE

Gare au balai !

Oran. — M. Firmin Faure est arrivé dans la soirée d'hier.

Un grand nombre de ses amis politiques l'attendaient à la gare. Au punch offert au café Lausier, le député d'Oran, devant une salle comble a développé son programme et a rendu compte de son mandat.

Il a déclaré que le groupe antijuif dictera des ordres au gouvernement.

M. Faure a ajouté que si M. Laferrère ne donne pas satisfaction aux revendications antijuives, il sera balayé comme l'a été M. Lépine. L'assemblée, dans un ordre du jour, a renouvelé sa confiance à M. Firmin Faure.

EN AFRIQUE

Alexandrie. — Un colonel anglais a déclaré dans une conversation que Khar-toum n'était pas le premier objectif de l'expédition au Darwan, mais servira seulement de base à deux canonniers pour la deuxième expédition importante que le Soudan et au Bar el Ghazal dont elles auront pris possession effective.

Nouvelles Diverses

Le fou Vacher

Paris. — Vacher, très préoccupé d'avoir un grand avocat de Paris, pour présenter sa défense aux assises, vient d'adresser de Belley une supplique à M. Félix Décori, qui l'a choisi, déclare-t-il, parce que M. Décori a su faire triompher l'innocence de l'ex-fermier Caubin.

L'émiettement parisien est actuellement en villégiature en Corse, d'où, sans doute, il répondra à Vacher, dès que lui sera parvenue la supplique, en tête de laquelle sont inscrits ces mots : « Dieu, De voir, Patrie ».

Un capitaine anglais voleur

Londres. — Le capitaine du paquebot britannique de la ligne transatlantique

White-Hear, nommé Jagoe, a été arrêté hier à Kingston à l'arrivée dans ce port de Lacaria à bord duquel se trouvaient quelques passagers de 1^{re} classe.

Cet officier est accusé d'avoir volé 400.000 francs de bons des Etats-Unis. Il a été détéré immédiatement aux magistrats [qui jugeront cette affaire à huis-clos.

Suites des polémiques

Chalon-sur-Saône. — M. Gillot, député, avait intenté un procès en diffamation à son concurrent, M. Pansa. Celui-ci a été condamné aujourd'hui solidairement avec son imprimeur à 500 francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans cinq journaux et à l'affichage dans la circonscription à raison d'une affiche par 50 habitants.

Petites Nouvelles

Paris. — Contrairement à ce que certains journaux du matin avaient annoncé il est inexact que M. Ludovic Halévy soit décédé. Néanmoins l'état de l'académicien est désespéré. On s'attend d'un moment à l'autre à une issue fatale.

Ischl. — Le baron Banffy, président du conseil des ministres de Hongrie est arrivé ici et a été reçu en audience par l'empereur.

Gibraltar. — Une nouvelle venant de Fez annonce que le sultan de Fez serait mort.

Madras. — Ce matin a été publié le rapport officiel sur l'épidémie de choléra. Ce rapport indique que du 9 juillet au 5 août, 117 personnes ont succombé au fléau et que du 8 au 12 au courant il s'est produit 55 décès.

Tanger. — Le navire Impérial Hassanat est entré à Tanger avec 2 régiments d'infanterie pour surveiller la frontière de Ceuta. Ce navire ira ensuite se joindre à l'expédition contre les Bocayas.

Simla. — M. Carzon relèvera lord Egin de ses fonctions de vice-roi des Indes à la fin de décembre.

La "France Libre Illustrée"

Numéro du Dimanche 14 Août

SOMMAIRE

- Dreyfus-Hecker. Jean-Paul. Au jour le jour. Henri Lardanchet. La mort des rois (poésie). Ed. Harcourt. L. Pétillan. H. Lavedan. La Belle Journée. Ch. Fery. L'Annuaire. J. d'Espagnès. Z. des Tourneils. Pensées de Bismarck. O. de Bismarck. Distractions du dimanche. Calypso.

GRAVURES

En Famille. — M. Henri Brisson

CHRONIQUE DU SPORT

LA COURSE DE 72 HEURES

Paris. — La course de 72 heures, commencée hier soir dans la journée, s'est continuée toute la journée. A 6 heures du soir, 24 heures, il y avait encore 15 coureurs en piste.

Pendant cette dernière heure, une lutte émue a eu lieu entre Frédéric et Miller lequel avait un tour de retard. Malgré ses efforts, Miller n'a pu regagner son retard, et c'est à Frédéric qu'est échue la prime de 500 francs accordée au premier des 24 heures. Au coup de pistolet l'ordre est le suivant : 1. Frédéric, 696 kilomètres ; 2. Miller, 695 kil. 333. Vient ensuite M. Fourreau, Bertin, Habert, Chevallier, Smith, Joyeux, Fischer, Faure, Fontana, Müller, etc.

Rivière a été obligé de descendre à la 20^e heure souffrant de sa jambe, à la suite de « chute de cette nuit. A la 18^e heure, Faure, qui tenait la tête depuis le départ, a été atteint d'un commencement d'insolation et a été obligé de descendre de machine. Il a repris la course à la 20^e heure.

Chronique Locale

Nécrologie. — Nous apprenons la mort, après une courte maladie, de M. Salomon de la Chapelle ancien magistrat.

M. de la Chapelle avait été, pendant longtemps, juge de paix du cantonnement de la Chapelle. Il était membre du jury de paix lorsqu'il fut révoqué en 1870. Il vécut des lors, dans la retraite et se consacra définitivement à des travaux ou recherches historiques.

Membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, dont il fut le président en 1885, il a publié de

nombreux ouvrages, notamment à Lyon et ses environs sous la Terreur, les « Tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs », ouvrages aujourd'hui très recherchés des érudits. Mentionnons aussi de curieuses notices sur l'abbé Laussat et sur Chinard, le célèbre sculpteur lyonnais.

M. de la Chapelle était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Nous présentons à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

Récompenses honorifiques. — Le ministre du commerce, des postes et des télégraphes, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des postes, a transféré en médailles d'argent, les médailles de bronze déjà décernées aux sous-agents des postes.

Parmi les noms nous relevons M. Desours, courrier à Lyon. Une médaille de bronze est accordée à M. Lyon, chef surveillant sur la ligne de Lyon.

Accident du travail. — On a transporté à l'Hôtel Dieu, le sieur Jean Magré, 60 ans, maçon. Travaillant sur un échafaudage d'une maison en construction de la rue Dugas-Montel, il avait fait une chute de plusieurs mètres, par la suite de la rupture d'un des cordages. Il porte de nombreuses et graves contusions.

Débitant et débiteur. — Le sieur La-page, débitant, rue Chaponay, avait depuis certain temps prêté une somme d'argent au sieur Faure, chemin de Baraban 99. Il usa hier d'un procédé original pour rentrer dans ses fonds : il se présenta armé d'un revolver au domicile de son débiteur et le somma de le régulariser sur le champ. Comme il paraissait assez déterminé à mettre ses menaces à exécution, M. Faure, étonné, envoya quérir les agents qui désarmèrent le sieur La-page et le conduisirent au poste où il a été consigné à la disposition du commissaire de police.

Chronique du feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans le domicile de Mme Favre, rue Danouf. Cette dame ayant imprudemment allumé une lampe allumée d'un récipient contenant une quarantaine de litres d'essence minérale, une explosion se produisit et le récipient enflammé se répandit dans l'appartement. Les voisins accoururent aussitôt et prirent les mesures nécessaires pour arrêter les dégâts que l'on peut évaluer à 400 francs environ.

Un incendie, rapidement éteint, avait éclaté la nuit dernière à l'hôtel de la Couronne, grande rue de la Guillotière. Un garçon d'écurie avait laissé tomber une lampe allumée dans la chambre affectée aux bagages des voyageurs. Il avait déjà gagné une partie des colis et menaçait d'étendre une extension qui a été arrêtée la promptitude des secours apportés par le personnel et les voyageurs.

L'employé imprudent a été assez grièvement blessé à la main droite.

Une servante de M. Matgrin, boulevard du Nord, 39, ayant déposé une balle de linges sur le fourneau qui a tort elle avait cru éteint, le feu s'y est développé. Il n'a pu se communiquer dans l'appartement, grâce à la présence d'esprit de M. Matgrin qui a vivement jeté par la fenêtre le panier enflammé.

Mort d'un incendiaire. — Nous avons en son temps raconté la tentative d'incendie volontaire dont s'était rendu coupable un nommé Crestin, coordonneur à Oullins.

Crestin, qui avait tenté de se suicider en se coupant la gorge, avait été conduit à l'Hôtel-Dieu. Il s'en échappa après quelques jours, fut arrêté à Oullins et écroué à Saint-Paul.

Nous apprenons que le malheureux est mort hier, à l'infirmerie de la prison.

Fin de saison. — Au Grand Carnot, il y a eu Président-Carrot ; 1. rue de Justice. Vêtements tout faits pour hommes et jeunes gens ; rabais sur tous les articles.

Les accidents de la circulation. — Hier soir, vers 4 heures, le tramway à vapeur de Monplaisir a heurté légèrement, sur le cours de la Liberté, une voiture conduite par M. Thibaud. Le choc avait fait tourner le cheval au devant de la machine qui, heureusement, stoppait au même instant.

Une lourde voiture chargée de lames de verre a été brusquement arrêtée sur l'avenue de Saxe par la rupture d'une roue de derrière. Le conducteur, M. Vially, a été projeté à terre et s'est fait une grave fracture de l'avant-bras droit. Il a été conduit à son domicile.

Un minuit, sur la place Bellecour, un cheval de fiacre appartenant à M. Pignat s'est abattu et n'a pu reprendre son service. Il a été enlevé par l'équarrisseur.

A la morgue. — Un valetier, connu sous le nom de Jalès Amoultier, dit le grand François, employé chez M. Monin, entrepreneur, 11, rue Sainte-Geneviève, a

La Main sanglante

PAR HENRY CAUVAIN

Elle venait de reconnaître la redingote noire et le pantalon à carreaux de son père, ainsi que la cenne à pomme d'or qu'elle même lui avait donnée quelques semaines auparavant.

— Nous allons rentrer, si vous le voulez bien, dit l'employé en montrant la porte de son bureau, et vous me fournirez les renseignements.

Mais Jeanne ne parut pas l'entendre. Elle fit deux pas en avant, écarta l'homme qui la soutenait, et, les yeux fixes, les lèvres sèches :

— Je veux le voir, dit-elle d'une voix sourde, je veux le voir.

Ce fut en vain que de nouvelles représentations lui furent faites. C'était chez elle une idée arrêtée. Elle voulait contempler son malheureux père.

L'employé ouvrit une autre porte et l'introduisit dans une salle plus exiguë et éclairée par en haut, où l'on apporte les corps pour les déshabiller avant de les exposer.

Au milieu de cette salle, sur les dalles, reposait une sorte de grande boîte longue, au couvercle arrondi en forme de dôme.

Lentement l'employé leva le couvercle. Jeanne s'approcha et avança son visage effrètement pâli. Le garçon chauve l'avait suivie et l'examinait attentivement derrière ses lunettes.

En apercevant le corps de son père, dont un drap blanc mouillait les formes rigides, Jeanne poussa un cri terrible et tomba à terre, en proie à une attaque nerveuse effrayante. Elle se tordait les mains, elle sanglotait, appelant : « Mon père ! mon pauvre père ! » d'une voix déchirante.

Il fallut l'arracher à cet affreux spectacle ; mais elle se débattait et jetait de longs regards sur cette toile sinistre qui contenait ce qu'elle avait de plus cher au monde.

On la reconduisit au greffe. Lorsqu'elle fut un peu calmée, l'employé s'assit devant son bureau et, reprenant sa sérénité tranquille de vieux bureaucrate, lui demanda son adresse et à quelle heure elle désirait que l'on raménât le corps chez elle, lorsque l'expertise légale serait terminée.

Quand ce fut fini, il la salua cérémonieusement, la conduisit jusqu'à la porte, puis continua paisiblement de sa belle ronde la copie du rapport commencé.

Au retour, Jeanne se sentit comme anéantie. Elle n'éprouvait rien, sinon une grande lassitude, une prostration complète. Il lui était impossible de lier deux idées. Elle était comme assommée par la douleur et par le souvenir des choses horribles qu'elle venait de

En descendant de voiture, elle apprit

d'un mot aux domestiques que leur malheureux maître était retrouvé. On lui dit que Mme de Viverols et son fils l'attendaient au salon.

Mme de Viverols, née de Latour-Lauzun, avait fort grand air avec sa haute taille, sa longue figure encadrée de grosses boucles blondes et sa myopie qui lui donnait une expression froide et hautaine.

Tenant toujours son lorgnon levé au bout de ses doigts effilés, elle semblait marquer la distance qui la séparait du monde roturier. Elle adorait Raoul qui était son fils unique, le dernier représentant de la noble famille des Viverols. Elle avait bien eu un autre fils ; mais elle n'en parlait jamais et on le croyait mort. Il avait disparu tout à coup, fort heureusement, il y avait maintenant cinq ou six ans, après avoir en partie ruiné ses parents qui avaient dû faire de larges sacrifices pour sauver leur nom du déshonneur.

— Eh bien ! ma pauvre enfant ? dit madame de Viverols, qui se leva lentement d'un air de reine.

— Jeanne, Jeanne, savez-vous quel que chose ? s'écria Raoul en allant vivement au devant de la jeune fille.

— Mon père est mort... je viens de le voir... il a été assassiné.

— Assassiné ! Quoi ! vous l'avez vu ! vous avez eu ce courage ! Pourquoi n'avez-vous pas demandé à mon père de vous accompagner ?

— Je n'avais plus ma tête à moi... j'étais folle émue.

de Viverols, que la disparition de M. Lacédad ne devait pas avoir pour cause un acte de désespoir. Il était fort heureux, n'est-ce pas, mon enfant, et fort au-dessus de ses affaires ?

Jeanne n'entendait plus, ne voyait plus. Elle avait abandonné sa main à son fiancé qui la pressait tendrement et y déposait de temps en temps un baiser.

La porte s'ouvrit et un domestique parut.

— M. Raveneau demande à parler à Mademoiselle, dit-il.

— Nous n'y sommes pour personne. Ne faites pas entrer, dit madame de Viverols qui donnait déjà des ordres comme

